

Offre « S25 Series offre mois Avril »

1. Ces conditions représentent les offres Avril « S25 Series » par lesquelles les clients sont invités à profiter des offres promotionnelles de SAMSUNG et obtenir des produits offerts ou une remise spéciale.
2. L'Offre est valable du 10 Avril 2025 au 30 Avril 2025 " Période de Validité". La liste des offres est la suivante :

Promotion	Periode de validité (GMT+1)	Mobile
Bundles	10/04/2025 au 30/04/2025	Chargeur sans fil rapide offert à l'achat d'un Galaxy S25
	10/04/2025 au 30/04/2025	Chargeur sans fil rapide offert à l'achat d'un Galaxy S25+
	10/04/2025 au 30/04/2025	Chargeur sans fil rapide offert à l'achat d'un Galaxy S25 Ultra

Samsung a droit à sa propre discrétion, d'annuler ou de modifier l'Offre ou modifier ses Conditions à tout moment.

3. Les produits de ("l'offre") sont valables dans la limite du stock disponible.
4. Les offres ci-dessus sont uniquement disponibles sur **Samsung.com**
5. L'offre n'est pas transférable à un autre produit, ni remboursable ni échangeable contre un autre contenu ou service fourni par Samsung. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre offre en cours ou future, et n'est ni remboursable, ni transférable.
6. Samsung ne sera pas responsable envers le client de toute perte et / ou dommage de quelque nature que ce soit subi dans le cadre de l'utilisation de cette offre ou de l'impossibilité d'utiliser cette offre.
7. Samsung ne pourra être tenu pour responsable envers le client des pertes et / ou dommages de quelque nature que ce soit, liés au rachat ou à l'utilisation de cette offre. Samsung aura le droit, à sa seule et absolue discrétion, de résilier ou de modifier l'offre ou de modifier, de supprimer ou compléter ces conditions à tout moment avant ou pendant la période.
8. En participant à cette Offre, le client accepte que tout litige de quelque nature que ce soit, lié directement ou indirectement aux présentes conditions ou à la participation à cette Offre, sera soumis, régi et interprété par les lois et règlements du Maroc et de tels litiges doivent être résolus par les tribunaux compétents du Maroc.